

UNE PPE DE MARTIGNY S'ESSAIE DEPUIS DEUX ANS À L'AUTOCONSOMMATION.

UNE EXPÉRIENCE PIONNIÈRE RICHE EN ENSEIGNEMENTS

Produire son propre courant, en consommer un maximum sur place, vendre les surplus à sa société distributrice (puisque des batteries de stockage performantes n'existent pas encore) et lui acheter l'appoint lorsque c'est nécessaire: les communautés d'autoconsommation, c'est l'avenir. C'est la Stratégie énergétique qui le veut, qui le dit. Reste que dans les immeubles, le modèle n'est pas si facile à mettre en œuvre, sans doute parce qu'il est en phase de rodage. De nouvelles constructions pensées et équipées en fonction s'y mettent gentiment. Mais pour les PPE existantes, c'est encore une autre affaire...

En dix ans, tout a changé

Au coude du Rhône, une PPE datant de plusieurs années et forte de 36 copropriétaires, a relevé le défi en installant il y a deux ans des panneaux photovoltaïques en vue d'autoconsommer.



Très impliquée dans l'expérience, Nicole Corminboeuf (photo) a été invitée à témoigner lors de l'Energy Forum Valais/Wallis 2018: «Il aura fallu dix ans et trois tentatives pour atteindre le quorum lors de l'assemblée des copropriétaires. La 3^e a été la bonne parce qu'en dix ans la sensibilité à la question énergétique a changé; les gens ont envie d'agir pour la planète. Et puis, le photovoltaïque est devenu rentable.»

Des étapes très «sportives»

Ce feu vert obtenu, il a fallu choisir la bonne installation entre les multiples offres, un casse-tête technique pour le commun des mortels. «D'où la nécessité de faire appel à un conseil neutre et de confiance, à un bureau d'ingénieurs-électricien par exemple».



Etape suivante: discuter avec la société distributrice. Désormais, le client de cette dernière, son interlocuteur, c'est la communauté d'autoconsommation et pour tout le bâtiment, il n'y a plus qu'un seul et unique compteur (décomptant le courant acheté au distributeur et l'autoproduction qui lui est vendue). Conséquence, et pas des moindres: la communauté doit s'organiser pour régler les questions de répartition à l'interne, entre les différents copropriétaires.

Légende: «Les 161 m² de panneaux solaires en toiture» ©Stéphane Genoud, HES-SO Valais/Wallis

«La PPE, c'est un pour tous... »

«Notre PPE a décidé de se simplifier la vie en appliquant à son autoproduction le même tarif que celui du courant qu'elle achète, explique N. Corminboeuf. Bien sûr qu'une lessive effectuée l'après-midi, lorsqu'on peut autoproduire, coûte moins cher qu'une machine le soir! Mais pour calculer au plus juste, il aurait fallu installer des compteurs ad hoc, onéreux, et notre projet se serait enlisé... Trop d'épicerie, cela va d'ailleurs à l'encontre du "un pour tous, tous pour un" à la base de la copropriété. Dans le même ordre d'idée, est-ce qu'on facture les frais de conciergerie en fonction du nombre de passages dans la cage d'escalier?» Mais le bilan financier de l'expérience avec deux ans de recul? «Positif! Notre degré d'autosuffisance atteint 14% comme nous l'espérions, se réjouit N. Corminboeuf, et grâce au bénéfice ainsi dégagé, nous devrions amortir notre installation en quatorze ans.»

Pour en savoir plus, retrouvez Nicole Corminboeuf en vidéo sur www.civ.ch. Sa bio express: Vice-présidente CIV / Sur le plan professionnel, à la barre du secteur immobilier de la caisse de prévoyance CPVAL, un institutionnel avec lui aussi des projets résolument axés vers l'efficacité énergétique.